

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DU PLAN

RÉPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
Paix — Travail — Patrie

DIRECTION DE LA STATISTIQUE
ET DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

(Décret n° 73/757 du 6 décembre 1973)

IMPRIMÉ RG 3

FEUILLE DE « MÉNAGE COLLECTIF »

Province

Département

Arrondissement

Village ou ville

Code « zone de dénombrement »

N° de la structure

N° du ménage

Quartier :
(Hameau ou lieu-dit)

Nombre de feuilles utilisées dans ce ménage :

Feuille n°

Nom ou type de ménage collectif

.....

CONFIDENTIEL

Les données contenues dans ce document sont confidentielles et ne pourront être utilisées à des fins de poursuites judiciaires, de contrôle fiscal ou de répression économique. Tout défaut de réponse ou toute réponse inexacte sera puni conformément à l'article 7 de la loi n° 63/10 du 19 juin 1963 — (arrêté n° 28 CAB/PR du 1/2/74)

